

[VERSION TEXTE]

1000 Bruxelles, le 20.08.1998

N/réf. : I/JD/NF/NR/98/653cir

- À Monsieur le Ministre-Président du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'enseignement
- À Messieurs les Gouverneurs de province
- À Mesdames et Messieurs les représentants des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement subventionné libre, des niveaux fondamental, secondaire et spécial
- Aux chefs des établissements de l'enseignement fondamental, secondaire et spécial organisé ou subventionné par la Communauté française
- Aux directions des Centres P.M.S. organisés ou subventionnés par la Communauté française
- Au Directeur du Centre d'Autoformation et de Formation continuée des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française
- Aux Membres des Services d'Inspection

RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'APPLICATION DE LA NOUVELLE ORTHOGRAPHE

Soucieux de corriger quelques-unes des incohérences de notre orthographe, le Conseil supérieur de la langue française (Paris) a proposé une série de rectifications que l'Académie française a approuvées, sous la forme de recommandations, en décembre 1990.

Le Conseil supérieur de la langue française de notre Communauté a adhéré d'autant plus volontiers à ces recommandations qu'il avait été associé à leur gestation par la participation de Monsieur André GOOSSE (« Le Bon usage ») à toutes les discussions préparatoires.

Il me semble opportun de rappeler les recommandations relatives à l'application de la nouvelle orthographe afin que se crée une véritable cohérence entre les différents niveaux d'enseignement, de l'école maternelle à l'enseignement supérieur, et ce, quels que soient les pouvoirs organisateurs.

Il s'agit encore de veiller à ce que les recommandations orthographiques soient envisagées en fonction de l'intérêt des élèves et des étudiants. Il ne pourrait être question de considérer ces rectifications comme des « matières nouvelles » qui viendraient s'ajouter aux « anciennes ».

Quoi qu'il en soit, **il n'est certainement pas recommandé d'imposer une, et une seule orthographe. Chacun a le droit d'utiliser les différentes graphies. Il s'ensuit que durant une période de durée indéterminée, les deux orthographes auront à coexister et seront acceptées** ¹.

En conséquence, lors des contrôles, les deux orthographes seront admises.

Il conviendra d'informer le plus largement possible **tous les membres de la communauté éducative** de ces dispositions. Ceux-ci veilleront à se tenir informés des recommandations orthographiques. L'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique en collaboration avec l'Association pour l'application des recommandations orthographiques (APARO) a élaboré une brochure intitulée « L'essentiel de la nouvelle orthographe ».

Si vous souhaitez obtenir des exemplaires de cette brochure pour vos enseignants, je vous invite à renvoyer le formulaire ci-joint, pour le 30.09.1998, à l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Service général des affaires générales, de la recherche en éducation et du pilotage de l'enseignement interréseaux, bureau 16, Place Surlet de Chokier, 15-17 à 1000 Bruxelles.

La Ministre-Présidente,
(signé)
Laurette ONKELINX

¹ Il ne s'agit pas là d'une nouveauté. Déjà, à l'heure actuelle, plusieurs milliers de mots de la langue française admettent deux orthographes. Ainsi, par exemple, *clef* et *clé* ; *remerciement* et *remercîment*.